Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FORMULAIRE « EN SITE NATURA 2000 »

PRÉFET DE LA CHARENTE

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

PROJET SITUE EN SITE NATURA 2000

Articles L.414-4 et R.414-19 et suivants du code de l'environnement.

Ce formulaire doit être joint au dossier de demande d'autorisation ou de déclaration *des projets, travaux, … figurant sur les listes du R.414-19 du code de l'environnement ou de l'arrêté préfectoral du 13/05/2011, modifié le 18/05/2015.*
Des formulaires thématiques sont disponibles pour certaines manifestations sportives ou culturelles ; étant plus ciblés, il est conseillé de les utiliser :
http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000/Evaluation-des-incidences

ATTENTION : ce formulaire n'est pas adapté au projet :
- soumis à étude d'impact.
- situé hors site Natura 2000 *(c'est-à-dire : aucune installation, aucune connexion / influence sur un site Natura 2000*), utilisez alors le formulaire spécifique « HORS SITE ».

Ce formulaire doit être rempli, daté et signé par le porteur de projet. Il permet de déterminer si le projet est susceptible d'avoir une incidence sur le(s) site(s) Natura 2000.
L'évaluation des incidences Natura 2000 est proportionnée aux incidences susceptibles d'affecter les enjeux de conservation du site (c'est-à-dire les habitats et espèces qui ont justifié la désignation du site).
Si la conclusion de ce formulaire est l'absence d'incidence, l'évaluation est terminée. Dans le cas contraire, une évaluation plus complète sera indispensable.

Ce formulaire constitue le minimum permettant au service administratif instruisant le projet de statuer sur la conclusion de l'évaluation d'incidence Natura 2000 requise pour la complétude du dossier. Si un doute apparaît quant à l'absence de susceptibilité d'incidence, le service instructeur pourra vous demander des précisions sur certains points particuliers ou une évaluation complète (telle que requise au R.414-23).

ATTENTION :
Ce formulaire d'évaluation d'incidences Natura 2000 doit être joint au dossier d'autorisation ou de déclaration dont relève éventuellement le projet.
Par contre, l'autorité chargée d'autoriser, d'approuver ou de recevoir la déclaration s'oppose au projet si l'évaluation d'incidences requise n'est pas réalisée, si elle est insuffisante, ou s'il en résulte que le projet porterait atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000.
L'évaluation d'incidence ne vous dispense pas de solliciter toutes autres autorisations administratives auxquelles votre projet peut être soumis.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR DE PROJET :

NOM (personne morale ou physique) **:**

Adresse :

Téléphone : Courriel **:**

Cadre réservé à l'administration :

À QUEL TITRE L'EVALUATION DES INCIDENCES EST-ELLE REQUISE ?

☐ article R.414-19 du code de l'environnement — préciser le n° de l'item : …….
☐ arrêté préfectoral n° 2011/DDT/SEB/391 — préciser le n° de l'item : …….
☐ arrêté préfectoral n° 2015/DDT/SEB/610 — préciser le n° de l'item : …….
(**REGIME D'AUTORISATION PROPRE à N2000**)
☐ site classé / inscrit ……..

ETAPE 1
MON PROJET ET NATURA 2000

A – Description du projet :

- INTITULE DU PROJET :

- NATURE DU PROJET (décrire le projet dans son ensemble) **:**

Le cas échéant, citer le régime d'autorisation ou de déclaration auquel il se rattache et le service instructeur :

Service instructeur : DDT de la Charente ☐ Service de l'eau (dossier « loi sur l'eau »,...)
☐ Autorisation d'urbanisme (permis de construire,...)
☐ Régime propre à Natura 2000
DREAL Nouvelle-Aquitaine ☐
Autres services ☐ (*à préciser*)

Date de dépôt du dossier d'autorisation ou de déclaration :

B – Localisation du projet :

- Sur quelle(s) commune(s) se situe(nt) le projet ?

- Joindre les références cadastrales : section : n° :

lieu-dit :

- Document d'urbanisme (PLU, carte communale, pas document d'urbanisme RNU) préciser :

- Zonage d'urbanisme (zonage A, U, N, etc.) ? :

- **Joindre une carte de localisation claire et précise** (photocopie de carte IGN au 1/25000e, plan de masse, plan cadastral, etc.)

L'ensemble des éléments liés au projet doit également apparaître sur la carte (accès chantiers, emprise temporaire pour stockages, etc.).

Reportez-vous à l'Annexe 3 page 17, pour réaliser la carte.
Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :	Photo 3 :
Photo 2 :	Photo 4 :

Votre projet se situe en tout ou en partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 (cf. Annexe 2, pages 15-16 et Annexe 4, page 18) :

Noms des sites :

C – Emprises au sol et aménagements associés au projet :

COMPLETER		Cocher si concerné	Précisions surface, longueur, quantité etc.
Emprise au sol	Pendant les travaux	☐	
	Temporaire	☐	
	Permanente	☐	
Infrastructures et aménagements associés	Voirie, piste de chantier, circulation	☐	
	Réseaux divers	☐	
	Parkings	☐	
	Zone de stockage, ou de chantier	☐	
	Coupe, défrichement, arrachage	☐	
	Tribunes	☐	
	Villages de tentes	☐	
	Sanitaires	☐	
	Autres :	☐	
Divers	Circulation du public	☐	
	Autres :	☐	

D – Période et durée envisagée du projet :

☞ Le projet ou la manifestation se déroulera en période : ☐ diurne ☐ nocturne

☞ <u>Pour un projet :</u>

durée et date prévue :

☞ Pour un projet :

	Phase des travaux	Phase d'exploitation
Durée envisagée	☐ < à 1 mois ☐ de 1 mois à 6 mois ☐ < à 1 an ☐ > à 1 an – préciser :	☐ < à 1 mois ☐ de 1 mois à 6 mois ☐ < à 1 an ☐ > à 1 an – préciser :
Dates prévues		

CONCLUSION de l'ÉTAPE 1 :
Votre projet se superpose-t-il en tout ou en partie avec un périmètre d'un site Natura 2000 ?
☐ Non. Vous pouvez passer à la partie « Conclusion générale » page 11.
☐ Oui. Il est nécessaire de compléter les parties suivantes de l'étape 2 page 5.

ETAPE 2
INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET

A – État des lieux des zones d'emprise et/ou d'influence du projet :

Il s'agit de faire un état des lieux, des habitats et espèces justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, présents dans les zones d'emprise / d'influence, et sur lesquels peuvent porter les effets ; puis de déterminer ceux et celles qui risquent de subir une incidence du fait du projet.

Habitats d'intérêts communautaires susceptibles d'être impactés.

Pour savoir si les milieux présents dans les zones d'emprise / d'influence sont des habitats d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000 présents, il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (cf. Annexe 1, pages 12 à 14) et de joindre la copie des informations fournies.

☞ **Compléter et cocher si concerné.**

Habitats d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000				
Type de milieux	**Nom de l'habitat**	**Présent sur la zone d'emprise du projet** (cf. page 3)	**Présent sur la zone d'influence du projet** (cf. page 5)	**Risque d'altération ou de destruction** dû aux effets au projet
Bois ou forêt		☐	☐	☐
Ripisylve (boisement de berge)		☐	☐	☐
Landes		☐	☐	☐
Formations buissonnantes ou à hautes herbes		☐	☐	☐
Prairies ou pelouses		☐	☐	☐
Zones humides ou de marais		☐	☐	☐
Milieux aquatiques		☐	☐	☐
Affleurements rocheux		☐	☐	☐
Grottes ou cavités		☐	☐	☐
Autres		☐	☐	☐

Espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être impactées.

Pour savoir si les espèces présentes dans les zones d'emprise / d'influence sont des espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000 présents, il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (cf. Annexe 1, pages 12 à 14) et de joindre la copie des informations fournies.

Espèces d'intérêts communautaires justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000					
Groupe	**Nom de l'espèce**	**Présent ou potentiellement présent sur la zone d'emprise du projet** (cf. page 3) préciser la période	**Présent ou potentiellement présent sur la zone d'influence du projet** (cf. page 5)	**Risque d'altération ou de destruction de l'habitat d'espèce** dû aux effets au projet	**Risque de destruction ou de dérangement de l'espèce** dû aux effets au projet
Plantes terrestres *(ex : Lin d'Autriche)* **ou aquatiques** *(ex : Droséras)*					
Insectes *- Coléoptères (ex : Lucane cerf-volant) - Libellules (ex : Agrion de mercure) - Papillon (ex : Cuivré des marais)*					
Poissons (*ex : Lamproie de Planer*) ou **espèces aquatiques** (*ex : Écrevisse à pattes blanches*)					
Amphibiens *(ex : Sonneur à ventre jaune, Triton marbré)*					
Mammifères (chauves-souris)					
Autres mammifères *(ex : Vison, Loutre)*					
Reptiles *(ex : Lézard vert, Cistude, Couleuvre jaune et verte)*					
Si un des sites Natura 2000 présent dans la zone d'influence est une ZPS (site « Oiseaux »)					
Oiseaux *(ex : Outarde canepetière, Œdicnème criard, Busard Saint-Martin)*					

B – Identification des effets du projet (liée à la nature et à la portée des effets) **:**

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule zone d'implantation du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

☞ Pour aider à définir cette zone, **cochez** ci-après les effets potentiels du projet, estimez leur étendue ou portée.

Identification des effets potentiels	**Cocher si concerné**	**Durée de l'effet**		**Portée de l'effet**		**Précisions**
		ponctuel	permanent	sur l'emprise décrite étape1	au-delà – *précisez la distance de portée en m ou km*	
Piétinement sur la végétation ou érosion par passages répétés d'engins	☐	☐	☐	☐	☐ m ☐ km	
Intervention sur végétation (arrachages de haies, curages, débroussaillage,...)	☐	☐	☐	☐	☐ m ☐ km	
Rejets ou écoulements vers le milieu aquatique	☐	☐	☐	☐	☐ m ☐ km	
Rejets accidentels polluants dans le milieu aquatique	☐	☐	☐	☐	☐ m ☐ km	
Modifications ou rupture des écoulements d'eaux pluviales (modifiant l'alimentation d'un cours d'eau ou d'une zone humide)	☐	☐	☐	☐	☐ m ☐ km	
Prélèvement d'eau	☐	☐	☐	☐	☐ m ☐ km	
Déchets ou résidus liés aux travaux ou à l'activité	☐	☐	☐	☐	☐ m ☐ km	
Bruits, vibrations, mouvements	☐	☐	☐	☐	☐ m ☐ km	
Éclairages nocturnes	☐	☐	☐	☐	☐ m ☐ km	

☞ **Localisez sur une carte au 1/25000e la zone d'influence estimée**. (Vous pouvez tracer cette zone sur la carte de localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 demandée à l'étape 1).

C – Synthèse des incidences potentielles :

Concerne les habitats et espèces justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, présents dans la zone d'influence, et sur lesquels peuvent porter les effets, en s'appuyant sur les tableaux précédents.

INCIDENCES DIRECTES(c.f. page 7) **:**

☐ **Destruction d'habitats :**

Le(s)quel(s) et justifiez	Surface détruite		
	Précisez la surface (m² ou ha)	Destruction temporaire	Destruction permanente
		☐	☐
		☐	☐

☐ **Destruction de milieu potentiellement habitat d'espèces :**

Le(s)quel(s) et justifiez	Habitat de quelle(s) espèce(s) et avec quelle fonction (reproduction, repos, alimentation, déplacement)	Surface détruite

☐ **Destruction d'espèces :**

Le(s)quelle(s) et justifiez	Nombre d'individus potentiellement détruits ou proportion estimée de la population de l'espèce sur le site

☐ **Altération temporaire / fragmentation d'habitat avec effets indirects** (pollution, prélèvement, piétinement, etc.) **:**

Le(s)quels et justifiez	Surface concernée

☐ **Dérangement, perturbation d'espèces** (ex : bruits, éclairage nocturne, etc.) **:**

Le(s)quelle(s) et justifiez	Pour quelle phase de leur cycle de vie ? (reproduction, alimentation, repos)

INCIDENCES INDIRECTES

☐ Suppression de corridor écologique, fragmentation d'habitats et perte de fonctionnalité du site pour les échanges entre populations d'espèces du site.

☐ Retardement de l'accomplissement des objectifs de conservation du site / perturbations durables des facteurs maintenant le site dans des conditions favorable.

☐ Perturbation temporaire des facteurs maintenant le site dans des conditions favorables.

☐ Autres *(à préciser)* :

CONCLUSION de l'ÉTAPE 2 :

Les effets du projet portent-ils sur les habitats, les habitats d'espèces (leurs milieux de vie), ou sur les espèces justifiant la désignation des sites Natura 2000 situés dans la zone d'influence du projet, que ce soit directement ou indirectement ?

☐ Non – Il n'y a aucune incidence potentielle. Vous pouvez passer à la partie « Conclusion générale » page 11.

☐ Oui – Il y a des incidences potentielles. Il est nécessaire de compléter les parties suivantes.

ETAPE 3
MESURES PRISES POUR ATTENUER OU SUPPRIMER LES INCIDENCES POTENTIELLES IDENTIFIEES

Il appartient au porteur du projet de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou de supprimer les incidences identifiées. Par exemple : déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives, modification de la période d'intervention, etc.

Il s'agit ici de définir ; la nature des mesures, leur période d'application, les engagements pour leur suivi technique et pour les dépenses éventuelles occasionnées, ainsi que les incidences résiduelles après application de ces mesures.

Exemples de types de mesures de suppression et/ou réduction d'impact		
Adaptation de la conception du projet	- Réorganisation spatiale du projet ou réduction de son envergure - Utilisation de techniques alternatives - Adaptation des périodes de travaux ou d'exploitation - Amélioration de la gestion des déchets et des rejets potentiels - Adaptation des équipements sonores, des éclairages - Réorganisation des accès terrestres, des circulations de publics ou de parkings… - Autres dispositions permettant de limiter les effets du projet	► Décrire précisément en quoi les mesures proposées limitent ou suppriment les incidences du projet sur le(s) site(s)… sur quelles espèces ou habitats ► Indiquer le suivi envisagé pour garantir la bonne réalisation de ces mesures

CONCLUSION GENERALE

ATTENTION :
Le porteur de projet a la responsabilité d'évaluer les incidences de l'activité proposée avec d'autres projets qu'il porte, afin d'identifier d'éventuels effets cumulés pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation du ou des site(s) Natura 2000.

RAPPEL :
Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur le(s) site(s) Natura 2000 concerné(s).
À titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :
- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 ;
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

Mon projet est soumis à évaluation d'incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 pouvant être concernés, au titre des articles L.414-9 et R.414-19 et suivants du code de l'environnement.

Conformément aux éléments que j'ai fournis dans mon dossier de demande d'autorisation (ou de déclaration), et dans ce formulaire d'évaluation d'incidences, je certifie leur exactitude et je déclare que (cochez la case correspondante) :

☐ NON, il n'y a pas d'incidences significatives :
Ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.
Pour les projets relevant du régime d'autorisation propre à Natura 2000, le présent formulaire fait office de demande d'autorisation : il est alors, à transmettre à la DDT - Mission Biodiversité/Natura 2000 pour instruction.

☐ OUI, il y a des incidences significatives :
L'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus détaillé doit être réalisé, afin d'être joint à la demande d'autorisation ou de déclaration, et remis au service instructeur.

Fait à (lieu) : Le (date) :

Nom, Prénom :

Signature du porteur de projet (et cachet) :

RAPPEL : LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE EVALUATION DES INCIDENCES

☐ Exemplaire original du présent formulaire **complété, conclusif, daté et signé**.

☐ Pour les projets relevant d'un régime d'autorisation ou de déclaration : copie des éléments descriptifs du projet, utiles à l'instruction de l'évaluation d'incidence et la copie du récépissé de dépôt ou courrier de demande auprès du service instructeur.

☐ Une carte de localisation claire et précise (photocopie de carte IGN au 1/25000e, plan de masse, plan cadastral, photos, etc.)

Pour plus d’informations, vous pouvez contacter :

La Direction Départementale des Territoires de la Charente (DDT 16)
Service Économie Agricole et Rurale
Isabelle BLICQ - Chargée de mission Biodiversité Natura 2000

✉ Adresse postale :
43, rue du Docteur Duroselle
16016 ANGOULÊME CEDEX

✉ Possibilité d’étudier votre dossier, sur place
ou sur rendez-vous à la DDT 16 :
Bureau n°136 au 1er étage
43 rue du Dr. Duroselle
16000 ANGOULEME

☎ 05.17.17.38.57 – 06.37.71.19.20

@ isabelle.blicq@charente.gouv.fr

Retrouvez l'annexe 1 "liste des animateurs Natura 2000 en Charente" dans l'article :

Guides-formulaires-et-notices

ANNEXE 2
Sites Natura 2000 en Charente – Communes

Sites Natura 2000	Communes
ZPS Vallée de la Charente en amont d'Angoulême FR5412006	Ambérac, Balzac, Bignac, Cellettes, Chapelle, Fontclaireau, Fontenille, Fouqueure, Genac, Gond-Pontouvre, Hiersac, Lichères, Luxé, Mansle, Marcillac-Lanville, Marsac, Montignac-Charente, Mouton, Puyréaux, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Groux, Saint-Yrieix-sur-Charente, Vars, Villognon, Vindelle, Vouharte
ZPS Plaine de Barbezières à Gourville FR5412023	Auge, Auge-Saint-Médard, Barbezières, Bonneville, Gourville, Mons, Montigné, Oradour, Ranville-Breuillaud, Verdille
ZPS Plaine de Villefagnan FR5412021	Bessé, Brettes, Charmé, Courcôme, Ébréon, Embourie, Empuré, Ligné, Magdeleine, Paizay-Naudouin-Embourie, Raix, Souvigné, Tusson, Villefagnan
ZPS Région de Pressac et Etang de Combourg FR5412019	Pleuville
ZPS Vallée de la Charente moyenne et Seugnes FR5412005 **ZSC Moyenne Vallée de la Charente et Seugnes et Coran FR5400472**	Cognac, Merpins, Saint-Laurent-de-Cognac
ZSC Vallée de la Tude FR5400419	Aignes-et-Puypéroux, Bazac, Bellon, Bors (Canton de Montmoreau-Saint-Cybard), Chalais, Charmant, Chavenat, Courgeac, Courlac, Juignac, Juillaguet, Médillac, Montboyer, Montmoreau-Saint-Cybard, Orival, Rioux-Martin, Ronsenac, Saint-Amant, Saint-Avit, Saint-Christophe, Saint-Cybard, Sainte-Marie, Saint-Laurent-de-Belzagot, Saint-Martial, Sérignac
ZSC Chaumes Boissières et coteaux de Chateauneuf sur Charente FR5400410	Angeac-Charente, Bouteville, Châteauneuf-sur-Charente, Graves-Saint-Amant
ZSC Chaumes de Vignac et de Clérignac FR5400411	Roullet-Saint-Estèphe, Claix
ZSC Coteaux Calcaires entre les Bouchauds et Marsac FR5400405	Genac, Marsac, Saint-Cybardeaux, Saint-Genis-d'Hiersac
ZSC Côteaux du Montmorélien FR5400420	Berneuil, Brie-sous-Chalais, Châtignac, Courgeac, Courlac, Gurat, Juignac, Montboyer, Montignac-le-Coq, Palluaud, Ronsenac, Saint-Amant, Sainte-Souline, Saint-Félix, Saint-Laurent-des-Combes, Salles-Lavalette
ZSC Forêt de la Braconne FR5400406	Agris, Bouëx, Brie, Bunzac, Garat, Jauldes, Mornac, Rivières, La Rochette, Saint-Projet-Saint-Constant
ZSC Vallées du Lary et du Palais FR5402010	Boisbreteau, Bors (Canton de Baignes-Sainte-Radegonde), Brossac, Condéon, Guizengeard, Oriolles, Passirac, Saint-Vallier, Sauvignac, Touvérac
ZSC Vallée de l'Antenne FR5400473	Cherves-Richemont, Cognac, Javrezac, Louzac-Saint-André, Mesnac, Richemont, Saint-André, Saint-Laurent-de-Cognac, Saint-Sulpice-de-Cognac
ZSC Grotte de Rancogne FR5400407	Rancogne, Communauté de Communes du Val de Tardoire

ANNEXE 2
Sites Natura 2000 en Charente – Communes
(suite)

ZSC Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac FR5402009	Angeac-Charente, Angoulême, Bassac, Bouëx, Bourg-Charente, Boutiers-Saint-Trojan, Bréville, Chadurie, Champmillon, Charmant, Châteaubernard, Châteauneuf-sur-Charente, Cognac, Couronne, Dignac, Dirac, Fléac, Fouquebrune, Garat, Gensac-la-Pallue, Gondeville, Gond-Pontouvre, Grassac, Graves, Graves-Saint-Amant, Isle-d'Espagnac, Jarnac, Julienne, Linars, Magnac-sur-Touvre, Mainxe, Mosnac, Mouthiers-sur-Boëme, Nercillac, Nersac, Réparsac, Roullet-Saint-Estèphe, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Brice, Sainte-Sévère, Saint-Estèphe, Saint-Même-les-Carrières, Saint-Michel, Saint-Simeux, Saint-Simon, Saint-Yrieix-sur-Charente, Sers, Sireuil, Touvre, Triac-Lautrait, Trois-Palis, Vibrac, Voulgézac, Vouzan
ZSC Vallée de la Dronne FR7200662	Aubeterre-sur-Dronne, Bazac, Bonnes, Essards, Laprade, Médillac, Nabinaud, Saint-Quentin-de-Chalais, Saint-Séverin
ZSC Vallée de la Tardoire FR5400408	Ecuras, Eymouthiers, Le Lindois, Mazerolles, Montbron, Roussines, Rouzède
ZSC Vallée du Né FR5400417	Aignes-et-Puypéroux, Ambleville, Angeduc, Ars, Aubeville, Barbezieux-Saint-Hilaire, Bécheresse, Berneuil, Bessac, Blanzac-Porcheresse, Bonneuil, Brie-sous-Barbezieux, Brossac, Chadurie, Challignac, Champagne-Vigny, Châtignac, Chillac, Condéon, Cressac-Saint-Genis, Criteuil-la-Magdeleine, Deviat, Étriac, Gimeux, Jurignac, Lachaise, Ladiville, Lagarde-sur-le-Né, Lignières-Sonneville, Mainfonds, Merpins, Nonac, Nonaville, Passirac, Péreuil, Pérignac, Plassac-Rouffiac, Porcheresse, Reignac, Saint-Aulais-la-Chapelle, Saint-Bonnet, Sainte-Souline, Saint-Fort-sur-le-Né, Saint-Genis-de-Blanzac, Saint-Hilaire, Saint-Léger, Saint-Médard, Saint-Palais-du-Né, Salles-d'Angles, Salles-de-Barbezieux, Touzac, Verrières, Vignolles, Viville, Voulgézac
ZSC Vallées Calcaires Péri-angoumoisines FR5400413	La Couronne, Dirac, Garat, Mouthiers-sur-Boême, Puymoyen, Soyaux, Torsac, Voeuil-et-Giget
ZSC Vallée de la Nizonne FR7200663	Blanzaguet-Saint-Cybard, Combiers, Édon, Gurat, Palluaud, Saint-Séverin, Salles-Lavalette, Vaux-Lavalette
ZSC Landes de Touvérac Saint-Vallier FR5400422	Baignes-Sainte-Radegonde, Boisbreteau, Bors (Canton de Baignes-Sainte-Radegonde), Chillac, Condéon, Guizengeard, Lamérac, Montchaude, Oriolles, Saint-Vallier, Sauvignac, Tâtre, Touvérac, Yviers

ANNEXE 3
Ressources utiles

Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000 du département

Consulter la carte des périmètres Natura 2000, en Annexe 4 page 18.

Réalisation d'une carte de localisation précise du secteur du projet par rapport aux périmètres Natura 2000

- Accéder à la plate-forme cartographique Pégase, sur le site des services de l'État en Charente : http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000/Evaluation-des-incidences

- Cliquer sur « un portail géographique est à votre disposition » pour accéder à la carte dynamique ;

- Repérer le secteur du projet ou de la manifestation à l'aider de l'onglet « Localiser »

- La barre d'outils (*ci-dessous*) vous permettra d'effectuer différentes manipulations ;

- En sélectionnant l'icône , puis en cliquant sur une zone Natura 2000, vous obtenez des informations complémentaires (notamment le nom et le type de site Natura 2000) ;

- Pour mesurer la distance entre le projet ou la manifestation et le site Natura 2000, utiliser l'icône « mesure de distance ».

Pour imprimer la carte de localisation :

- Sélectionner ensuite l'échelle la plus adaptée (*en bas de votre écran*) ;

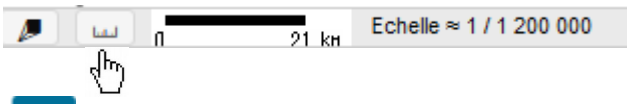

- Cliquer ensuite sur l'icône , puis sur l'icône , « export pdf » ;

- Dans la fenêtre qui apparaît, cliquer sur « format A4 », puis sur « générer la carte » ;

- Imprimer ensuite la carte à l'aide de l'icône « imprimer ».

- Une fois la carte imprimée, localisez vous-même le secteur de la manifestation.

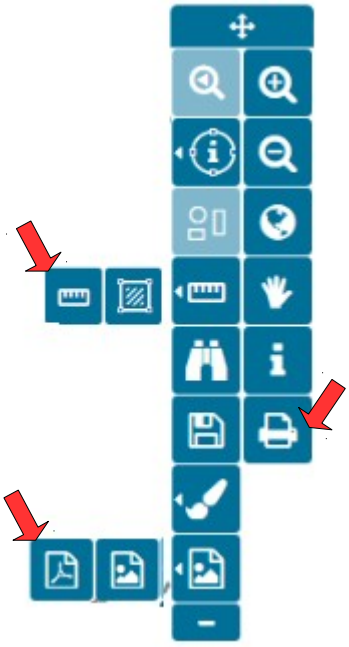

Sites internet à consulter

Le portail Natura 2000 de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414.html

Le site de l'inventaire nationale du patrimoine naturel
https://inpn.mnhn.fr/accueil/index
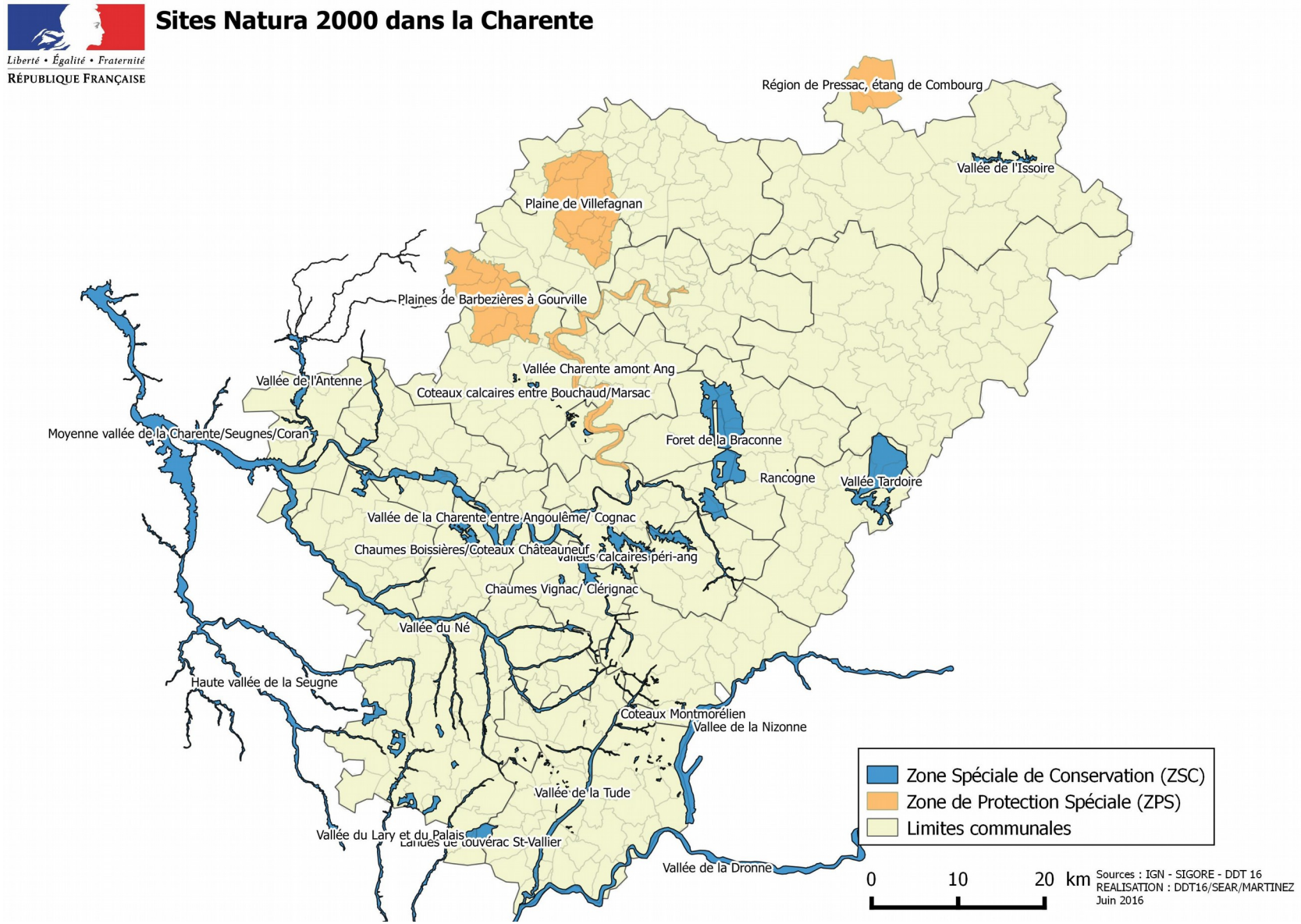
ANNEXE 4
Cartographie des sites Natura 2000 en Charente
et limitrophes